



## Vol electricité par le proprietaire

Par **lyloo84**, le **09/12/2010** à **11:00**

Bonjour,rnj'espere etre dans la bonne rubriquernMa maman loue une maison depuis maintenant 3ans dont le proprietaire habite juste a cote.rnIl y a que temps, le proprietaire laver les mur exterior au karcher et soudain il va les voir en leur disant que leur disjoncteur a sauté, donc de le remettre en marche. Sur le coup il capt pas et le fond. Le lendemain ma maman demande pourquoi sa a disjonsté chez eux et lui répond qu'il ete branché chez eux, par ou on ne sait pas, mais qu'il utilisé cette prise que quelque fois dans l'année puis un autre jour il dit s'en servir pour un congélateur en ajoutant "c'est pas pour 5€ par moi qu'on vous prend vu qu'on vous augmente pas le loyé !!!".rnLa maison est loué via une agence mais mes parents trouve depuis le debut leur facture edf tres élevé.rnOn t'il un moyen de se faire rembourser l'edf que vol se proprietaire ?rnJe leur ais conseillé de tout debranché chez eux de voir voir si le compteur continué a tourné, le seul hic c'est que le compteur est situé chez un autre voisin et qu'il n'es pas souvent la.rnJ'espere que vous pourrez m'aider, dans l'attente, merci

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **14:14**

L'abonné EDF doit avoir accès à son compteur.rnPour l'instant, l'idéal est, sans rien dire au bailleur surtout, en faisant en sorte qu'il ne l'apprenne pas, de prendre RDV avec le voisin (pour relever le compteur, trouvez un prétexte) et de faire venir un huissier pour faire le constat que lorsqu'aucun appareil n'est branché, le compteur tourne montrant une installation pirate et là, portez plainte pour vol d'électricité (contre X)

Par **lyloo84**, le **09/12/2010** à **14:31**

merci beaucoup, je vous tiens au courant des suite